



Varsovie, le 04.02.2015

**Affaire Artur Trofimov : persécution politique d'un allié de l'opposant kazakh**

Artur Trofimov est accusé dans le cadre d'une affaire pénale russe conduite à l'encontre de l'opposant et homme politique, Moukhtar Abliazov. Comme dans le cas de Tatyana Paraskevich et d'Abliazov, lui-même, le Kazakhstan essaie de capturer Trofimov par l'intermédiaire de la Russie et la demande d'extradition déposée par celle-ci devant le tribunal. L'Autriche a refusé de livrer Trofimov à la Russie et elle lui a accordé une protection supplémentaire. Cependant, dans le cadre de la collaboration internationale juridique avec la Russie, la partie autrichienne a déclenché une procédure pénale contre Trofimov, en examinant les accusations formulées par la Russie. Pour la Russie et le Kazakhstan, Trofimov est une source importante d'informations quant à l'activité de l'opposant, Moukhtar Abliazov. En s'efforçant d'arrêter Trofimov, les autorités kazakhes et russes ont recours à des méthodes similaires à celles utilisées contre Tatyana Paraskevich et d'autres proches collaborateurs d'Abliazov. Les actions suivantes sont caractéristiques de la collaboration menée en dehors du procès par les organes d'investigation kazakhs et russes : les abus de la part des enquêteurs et des juges qui figurent sur « la liste de Magnitski », les pressions exercées par les services spéciaux, la falsification de documents relatifs à l'enquête, les tentatives d'influencer les accusés en vue de les forcer à faire des dépositions contre Moukhtar Abliazov en échange du gel de leurs procédures pénales.

Le **28.10.2011**, la Russie a émis un mandat d'arrêt international contre Artur Trofimov – il est poursuivi pour avoir commis des escroqueries en coopération avec Moukhtar Abliazov<sup>1</sup>. Selon la version des enquêteurs russes, Trofimov est impliqué dans un procédé illégal pour l'octroi de crédits à des sociétés ayant leur siège social aux Seychelles, suite à quoi la banque BTA a subi une perte de 731 080 416 de dollars. Le **22.10.2012**, Trofimov s'est retourné vers l'Autriche en demandant l'asile politique, cependant, peu de temps après, le **23.11.2012** précisément, il a été arrêté par la police autrichienne sur la base de la demande d'extradition déposée par la Russie. Le **22.02.2013**, Trofimov a été libéré sous caution de la détention provisoire.

**Le 04.12.2013, le Bureau Fédéral pour les Réfugiés a accordé à Trofimov une protection supplémentaire, conformément à la loi autrichienne sur le statut de réfugiés, bien que cette protection ne lui donne pas la qualité de réfugié.** La protection supplémentaire n'autorise le demandeur qu'à séjourner sur le territoire autrichien. A présent, le titre de séjour de Trofimov a été prolongé jusqu'au 04.12.2016<sup>2</sup>. A l'heure actuelle, Trofimov a déposé une demande de protection complète, c'est-à-dire de droit d'asile.

**Le 28.01.2014, le Tribunal National pour les Affaires Pénales de Vienne a écarté la demande d'extradition issue de la Russie, en s'appuyant sur le statut de protection supplémentaire dont Trofimov est titulaire.**

Conformément au point 65 du code pénal et selon l'accord sur l'entraide juridique conclu entre l'Autriche et la Russie, les autorités autrichiennes devraient mettre en œuvre leur propre enquête

<sup>1</sup> Procédure pénale en Fédération de Russie N° 280011; accusation conformément à l'article 159 du Code Pénal de la FR (« Escroquerie économique »).

<sup>2</sup> La protection supplémentaire (en allemand – der Status des subsidiär Schutzberechtigten) est accordée conformément au paragraphe 8, point 1, au paragraphe 34, point 3 de la Loi sur le statut des réfugiés.

---

concernant les accusations portées contre la personne dont elles ont refusé l'extradition. Sur cette base, en prenant en considération les accusations formulées par la Russie, **le 15.10.2014**, l'unité spéciale du parquet autrichien, responsable de la criminalité économique et de la corruption, a entamé une procédure pénale contre Artur Trofimov, sur la base de l'article 153 du Code Pénal autrichien (« Abus de confiance ») et de l'article 278 du Code Pénal autrichien (« Organisation d'un groupe criminel »). L'affaire se trouve à l'étape de procédure préparatoire. Trofimov collabore entièrement avec le parquet.

## **ARTUR TROFIMOV EST UTILE POUR LES AUTORITES RUSSES ET KAZAKHES EN TANT QUE SOURCE IMPORTANTE D'INFORMATIONS CONCERNANT L'AFFAIRE MOUKHTAR ABLIAZOV**

Le citoyen de la Fédération de Russie, Artur Trofimov est depuis de nombreuses années un collaborateur proche de l'opposant et homme politique, Moukhtar Abliazov – adversaire principal du régime kazakh actuel et ennemi personnel du président Noursoultan Nazarbaïev. Amnesty International, Human Rights Watch, la Fédération Internationale pour les Droits de l'Homme, la Ligue Française pour les Droits de l'Homme et de multiples organisations pour la défense des droits de l'homme se sont maintes fois prononcées au sujet **du caractère politique de l'affaire Abliazov**. Plusieurs membres de l'APCE et plusieurs députés du Parlement Européen se sont opposés à une éventuelle extradition d'Abliazov hors de la France<sup>3</sup>.

Les défenseurs des droits de l'homme ont maintes fois souligné que les cas de persécution des proches et des alliés de Moukhtar Abliazov en Europe témoignent qu'il s'agit d'une mission politique de la part des autorités kazakhes<sup>4</sup>. En Grande Bretagne, Abliazov possède le statut de réfugié, et ses collaborateurs et proches ont obtenu le droit d'asile politique en Pologne (Muratbek Ketebayev), en Italie (Alma Shalabayeva et Alua Abliazov), en République Tchèque (Tatyana Paraskevich) et en Grande Bretagne (Zhaksylyk Zharimbetov et Roman Solodchenko).

**En Russie, Artur Trofimov intervient dans la même affaire que Moukhtar Abliazov et sa proche collaboratrice, Tatyana Paraskevich.** La République Tchèque a accordé à Tatyana Paraskevich une protection internationale et elle a refusé à l'Ukraine et à la Russie de l'extrader. Amnesty International a déclaré qu'en Ukraine et en Russie, Paraskevich est menacée d'être livrée au Kazakhstan, et d'être soumise à des tortures, et à un procès judiciaire malhonnête « *du fait de ses contacts avec l'opposant kazakh, Moukhtar Abliazov* »<sup>5</sup>.

L'organisation russe pour la défense des droits de l'homme « **Mémorial** », le mouvement social russe « **Pour les droits de l'homme** », le célèbre avocat **Mark Feygin**, le metteur en scène et militant social **Bolat Atabayev** ont exprimé leur soutien à Artur Trofimov et ils ont appelé les autorités autrichiennes à lui accorder le droit d'asile politique compte tenu du fait que son affaire pénale a bien évidemment un caractère politique et qu'elle est utilisée par le Kazakhstan et la Russie comme méthode pour obtenir les dépositions « nécessaires » contre Moukhtar Abliazov<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> <http://www.amnesty.org/en/news/france-ensure-safety-kazakhstani-opposition-figure-2013-08-01> ; <http://www.hrw.org/news/2013/08/08/france-protect-critic-kazakhstan-government> ; <https://www.fidh.org/en/eastern-europe-central-asia/kazakhstan/kazakhstan-open-letter-to-mr-valls-and-mr-fabius-concerning-the-potential-13908> ; <http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/france-stop-extradition-kazakhstani-opposition-activist-risk-torture-2014-1> Les députés du Parlement Européen : Viola von Cramon, Elamar Brok, Barbara Lohbihler, Nicole Kiil-Nielsen, Niccolò Rinaldi, Benedek Javor, Graham Watson, Kosma Złotowski, Tunne Kelam, Anna Gomez, Heidi Hautala, Rebecca Harms et d'autres. - <http://en.odfoundation.eu/a/5504,international-support-of-mukhtar-ablyazov-as-an-opposition-politician>

<sup>4</sup> <http://www.amnesty.org/en/news/aleksandr-pavlov-extradition-2013-11-08>

<sup>5</sup> <http://www.amnestyusa.org/sites/default/files/uaa29513.pdf>

<sup>6</sup> Il convient prendre en considération que l'accusation « d'incitation à la haine sociale » et la collaboration avec Abliazov au Kazakhstan sont devenues une raison d'interdire l'activité du parti « Alga » et de fermer 34 agences de presse indépendantes ainsi que d'emprisonner l'opposant, Vladimir Kozlov. - <http://en.odfoundation.eu/a/3420,report-independent-and-opposition-media-in-kazakhstan-are-on-the-brink-of-annihilation>

---

**Les preuves de la collaboration du Kazakhstan avec les forces de l'ordre russes et ukrainiennes, à des fins de corruption, dans le cadre d'une affaire pénale conduite contre Abliazov et ses associés ont eu un large écho.** Sur la base de ces preuves, le Tribunal Suprême de Londres a opposé à l'Ukraine un refus de livrer Igor Kononko, allié d'Abliazov<sup>7</sup>.

Selon l'information de Muratbek Ketebayev (homme politique de l'opposition et allié de longue date d'Abliazov qui a obtenu le droit d'asile politique en Pologne) en juin 2009, pendant une rencontre personnelle avec **le premier ministre de l'époque, Vladimir Poutine, Noursoultan Nazarbaïev a adressé à ce dernier une demande de soutien pour ce qui est de l'extradition d'Abliazov de l'Europe.** Ces pourparlers ont trouvé une concrétisation sous la forme d'un protocole et Poutine a émis une directive appropriée au Ministère de l'Intérieur russe<sup>8</sup>. Muratbek Ketebayev a également publié des documents témoignant que l'un des leaders du Fonds du Bien-Etre National « Samruk-Kazyna », Umirzak Shukeev, a remis des informations à l'administration présidentielle kazakhe concernant les sujets des pourparlers qui ont été menés avec la partie russe relatifs à l'affaire Abliazov<sup>9</sup>.

Selon les informations publiées le **05.11.2013**, le conseiller du président russe, Yevgeniy Shkolov, a assuré à la délégation kazakhe que « *la poursuite pénale de Moukhtar Abliazov et de ses associés nécessite un contrôle spécial* ». Shkolov a approuvé la proposition de « *désigner des tuteurs spéciaux chargés de présenter la problématique de la banque BTA devant la Cour Suprême d'Arbitrage de la FR et auprès du Service Fédéral des Huissiers, en effectuant un contrôle de procès judiciaires, dans le respect de l'objectivité lors de l'examen et lors de la prise de décisions, en exécutant les jugements sur le territoire de la Fédération de Russie* ». La partie russe a déclaré qu'elle garantirait « *la reconnaissance en Fédération de Russie des jugements prononcés en République du Kazakhstan* » concernant l'affaire Abliazov. Par ailleurs, on note que le Ministère de l'Intérieur russe « *n'a pas pour l'instant résolu la question* » de savoir si Abliazov et ses alliés seront accusés « *d'organisation d'un groupe criminel* »<sup>10</sup>.

Selon les documents publiés dans les médias, c'est le juriste Andrey Pavlov, l'une des personnes figurant sur « la liste de Magnitski »<sup>11</sup>, qui a conseillé les forces de l'ordre russes concernant le dossier d'Abliazov et ses associés. Selon les informations des journalistes, Andrey Pavlov est le directeur du cabinet d'affaires russe Quorum Debt Management et représentant de la banque kazakhe BTA. Le 05.09.2013 et le 06.09.2013 **l'enquêteur russe, Nikolay Budilo a fourni à Andrey Pavlov, représentant de la banque kazakhe BTA, un projet de proposition d'accusations contre Abliazov et ses proches collaborateurs (notamment contre Artur Trofimov).** L'enquêteur russe a demandé de ce fait que le représentant de la partie kazakhe vérifie les noms des sociétés, les initiales des accusés et qu'il précise le montant des pertes subies. L'avocat de la banque BTA, Pavlov avait l'habitude de signer ses courriers à l'enquêteur Budilo de façon suivante : « *Avec mes salutations distinguées, votre camarade et associé !* »<sup>12 13</sup>.

---

<sup>7</sup> [http://en.odfoundation.eu/a/5173\\_evidence-of-the-fabrication-of-the-extradition-request-with-regard-to-the-opposition-politician](http://en.odfoundation.eu/a/5173_evidence-of-the-fabrication-of-the-extradition-request-with-regard-to-the-opposition-politician) ;

<sup>8</sup> [http://en.odfoundation.eu/a/4317\\_bta-bank-files-false-charges-in-cooperation-with-investigative-authorities-of-ukraine-russia-and-france](http://en.odfoundation.eu/a/4317_bta-bank-files-false-charges-in-cooperation-with-investigative-authorities-of-ukraine-russia-and-france)

<sup>9</sup> <http://www.respublika-kz.info/news/politics/37219/>

<sup>10</sup> Conformément à ces informations, la partie kazakhe a rencontré le conseiller du président russe, Yevgeniy Shkolov, le vice-premier ministre du gouvernement de la FR, Igor Shuvalov et le maire de Moscou, Sergey Sobyenin.

<sup>11</sup> <https://www.facebook.com/mur.ketebayev/posts/748212861921722>

<sup>12</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARL+PE-528.148+01+DOC+PDF+V0//EN&language=EN> ;

<http://www.interfax.ru/world/365533>

<sup>13</sup> [http://www.moscow-post.com/redactor/shantazh\\_kak\\_metod\\_sbora\\_dokazatelnoj\\_bazy16146/](http://www.moscow-post.com/redactor/shantazh_kak_metod_sbora_dokazatelnoj_bazy16146/) ; <https://onlytruth9999.wordpress.com/> ;

<sup>14</sup> C'est « Nikolay Gudilo » qui figure comme destinataire du courrier électronique, cependant il y a des raisons de supposer que sous ce pseudonyme peut se cacher l'enquêteur, Nikolay Budilo. L'associé du cabinet juridique « Ilyashev & Partenaires », Roman Marchenko a entre autres échangé le courrier avec ce destinataire. Cette société a obtenu des informations de la partie kazakhe et elle a donné des indications à l'enquêteur russe chargé de l'affaire Abliazov. En s'adressant au destinataire, Marchenko utilisait les initiales « N.N ». Nikolay Nikolayevich est le nom et le nom patronymique de Budilo.

---

## SYMPTOMES DU CATACTERE POLITIQUE DE L'AFFAIRE TROFIMOV

De nombreux cas d'abus procéduraires, l'exercice d'une pression sur les suspects et les témoins, confirment clairement le caractère politique de l'affaire.

- **L'instruction est conduite par les enquêteurs de « la liste de Magnitski »**

De même que dans les cas d'Abliazov et Paraskevich, le dossier à l'encontre de Trofimov en Russie est conduit par les enquêteurs dont les noms figurent sur la liste de sanctions pour ce qui est de l'affaire Magnitski<sup>14</sup>. A présent, l'équipe d'enquêteurs est dirigée par Nikolay Budilo que le gouvernement du Kazakhstan a récompensé d'un pistolet (CZ 75 B, calibre 9 mm Luger, N° 4880V)<sup>15</sup>. Les enquêteurs, Nataliya Vinogradova et Oleg Urzhumtsev ont également travaillé sur l'affaire entamée contre Abliazov et Trofimov. C'est Viktor Grin, vice-procureur général, qui exerce le contrôle de la procédure pénale. Comme l'informe l'avocat, Mark Geygin, ces personnes font partie d'un groupe d'agents des forces de l'ordre et des organes de justice dont la spécialité est « *la mise en œuvre des missions politiques ayant pour but l'élimination des personnes gênantes pour les autorités par recours à des abus de droit russe* »<sup>16</sup>.

Le financier, William Browder, a évoqué dans sa déclaration les détails concernant l'affaire Sergey Magnitski, en soulignant que les personnes de « la liste de Magnitski » prennent part à l'affaire Trofimov : « *Compte tenu de ma propre expérience des persécutions dont ces personnes sont responsables, je suis convaincu que M. Trofimov rencontrera le même sort que Sergey Magnitski, s'il est expulsé vers la Russie. Tant que les fonctionnaires immiscés dans l'affaire Sergey Magnitski ne comparaitront pas devant le tribunal pour être jugés conformément à la loi, aucune enquête objective en Russie ne sera possible.* Auparavant, la Fédération de Russie a émis un mandat d'arrêt contre William Browder, mais Interpol l'a reconnu comme motivé politiquement<sup>17</sup>.

- **Exercice de pressions sur les suspects en vue d'obtenir des aveux accablants**

Selon la déclaration de l'avocat, Andrey Krupernik, l'enquêteur Nikolay Budilo a proposé à Artur Trofimov que celui-ci « **consente à la collaboration avec les forces de l'ordre** », ce qui était équivalent à **accuser Abliazov**. En échange, on a promis à Trofimov des modalités simplifiées de la procédure devant le tribunal et « *une peine plus douce* ». L'autre accusée dans l'affaire, Tatyana Paraskevich<sup>18</sup> a reçu la même « proposition ». L'organisation pour la défense des droits de l'homme « Mémorial » a déclaré que les accusations avancées contre Trofimov étaient « *basées exclusivement sur les dépositions d'un petit groupe de personnes qui sont dépendants des forces de l'ordre. La pratique qui consiste à fabriquer de toutes pièces des preuves de culpabilité selon ce schéma, est en règle générale spécifique des forces de l'ordre russes, et en particulier pour les dossiers qui ont clairement un caractère politique* ». L'affaire

---

<sup>14</sup> <http://www.europarl.europa.eu/news/en/news-room/content/20140331IPR41184/html/Magnitsky-list-MEPs-call-for-EU-sanctions-against-32-Russian-officials> ;

[http://www.csce.gov/index.cfm?Fuseaction=Files.Download&FileStore\\_id=1744&ei=zclFUKqjO5La4QTisiHwBA&usg=AFQjCNGI9Rp6GZQCCn3ccmeC4yFjpl2wKA](http://www.csce.gov/index.cfm?Fuseaction=Files.Download&FileStore_id=1744&ei=zclFUKqjO5La4QTisiHwBA&usg=AFQjCNGI9Rp6GZQCCn3ccmeC4yFjpl2wKA)

<sup>15</sup> Selon l'information de l'Ambassade de République du Kazakhstan en Fédération de Russie, le 26.09.2012 l'enquêteur Budilo a reçu au siège de l'Ambassade une récompense sous la forme d'un pistolet. La récompense a été accordée sur la base de la Résolution du gouvernement de la République du Kazakhstan du 31.01.2012, N°177.

<sup>16</sup> <https://onlytruth9999.wordpress.com/>

<sup>17</sup> Selon l'information de la défense, en août 2011, l'enquêteur Nataliya Vinogradova a menacé l'avocat Y. Gervisov qui intervient en tant que défenseur du proche collaborateur de Trofimov – D. Vorotyntsev. Elle a déclaré à l'avocat : « *...ne m'agacez pas, sinon, vous allez avoir un autre cadavre...* ». Les avocats supposent que l'enquêteur Nataliya Vinogradova avait à l'esprit l'exemple tragique de Sergey Magnitski.

<sup>18</sup> <http://www.interpol.int/en/News-and-media/News/2013/N20130726>

<sup>19</sup> L'avocat, Voytek Trapl représentant les intérêts de la banque BTA a proposé à l'avocate, Paraskevich « *une collaboration avec les forces de l'ordre* ». Il s'agissait de forcer Paraskevich à faire « de véritables dépositions » contre Abliazov. En échange, la banque BTA a promis d'adresser une demande à l'Ukraine pour fermer la procédure pénale. - <http://en.odfoundation.eu/a/5242,the-czech-authorities-refused-to-extradite-tatiana-paraskevich-to-ukraine-and-russia-as-of-today-interpol-hasn-t-removed-her-from-the-wanted-list>

---

**Yelena Tishchenko**, ancienne avocate de plusieurs sociétés russes, qui ont participé au procès judiciaire contre la Banque BTA en Russie, peut représenter un autre exemple de tels agissements.

Les enquêteurs russes ont accusé Yelena Tishchenko de blanchiment d'argent en relation avec la procédure pénale conduite contre Abliazov et d'autres personnes. Elle a été arrêtée à Moscou le 31.08.2013, et par la suite détenue. Pendant son séjour en prison, Tishchenko a consenti à « *la collaboration avec les forces de l'ordre* », suite à quoi vers la fin de décembre 2013, elle a été amnistiée, et la banque BTA a retiré ses prétentions contre elle. **Le 10.10.2013, Tishchenko a envoyé de la prison un document adressé au Procureur Général du Kazakhstan, Askhat Daulbayev, dans lequel elle s'est déclarée prête à « apporter son soutien » aux forces de l'ordre** <sup>19</sup>. En novembre 2013, elle a été interrogée par les représentants du parquet kazakh.

L'extrait suivant d'un document rédigé par le représentant de la banque BTA, Andrey Pavlov et adressé à ses associés au Kazakhstan, mérite une attention particulière : « *Pendant un entretien le 22.11.2013 avec la direction du Premier Département du Parquet Général de la République du Kazakhstan, Tishchenko a décrit de façon détaillée l'action illégale d'Abliazov, son rôle dans l'organisation d'émeutes populaires, son incitation à la dissension dans un contexte national, sa responsabilité dans la création d'un climat d'intolérance vis-à-vis des citoyens kazakhs en Fédération de Russie, ses achats d'armes et d'équipements militaires, notamment pour le président de la République Centrafricaine* » <sup>20</sup>.

- **Tentatives d'arrestation à l'aide de méthodes illicites**

**Le 18.03.2010**, le Ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie a émis une demande adressée à la garde frontalière de la FR d'arrêter Trofimov. Cependant, un document présenté par ses avocats confirme que l'enquêteur, P. Zhesterov, a envoyé au Tribunal du District de Twersk à Moscou un mandat d'arrêt de Trofimov seulement **le 08.11.2011**. Ainsi, la demande d'arrêt de Trofimov émise par le Ministère de l'Intérieur de la FR était dépourvue de fondements juridiques. La décision concernant l'émission d'un mandat d'arrêt international suscite aussi des doutes. Selon Trofimov, en juin 2011, il a signalé à la police russe l'adresse de son lieu de séjour et il s'est déclaré prêt à répondre à son courrier.

- **Les décisions des juges de „la liste de Magnitski” qui soulèvent des doutes**

Le 10.11.2011, Artur Trofimov a été temporairement arrêté par contumace par le tribunal russe. Selon ses avocats, la veille de la prononciation de la décision – le 09.11.2011, la juge A. Kovalevskaya a exprimé des doutes concernant la quantité insuffisante des preuves permettant de prendre la décision de l'arrestation temporaire par contumace. Cependant, dès le lendemain, sans qu'il soit donné d'explication, la juge Kovalevskaya a été remplacée par un autre juge – Aleksey Krivoruchko, qui se trouve sur « la liste de Magnitski ». La direction du Tribunal du District de Twersk a empêché pendant 28 jours les avocats d'avoir accès aux protocoles des sessions, alors que cela devait être fait dans un délai de trois jours. Il est possible que ces protocoles aient été « antidatés » du fait qu'ils comportaient des fautes graves (on a affirmé par exemple que Trofimov était présent dans la cour alors qu'il séjournait à l'étranger). Les autres juges chargés du dossier contre Trofimov et contre les proches collaborateurs d'Abliazov en Russie figurent également sur « la liste de Magnitski », notamment : Sergey Podoprigrorov, Yelena Stashina et Svetlana Ukhnaeva.

---

<sup>19</sup> <http://izvestia.ru/news/563573> ; <http://www.respublika-kaz.info/news/politics/36058/>

<sup>20</sup> Dans son document du 29.11.2013, Andrey Pavlov informe que dans la période du 15.11.2013 au 29.11.2013, « *Tishchenko E.Y. a fourni des dépositions complètes et détaillées concernant tous les membres du groupe criminel* », ce qui permet de mettre en face de leurs responsabilités d'autres complices d'Abliazov. Un e-mail contenant cette déposition a été envoyé aux adresses suivantes : [e\\_molshanova@bta.kz](mailto:e_molshanova@bta.kz), [yemolchanova@bta.kz](mailto:yemolchanova@bta.kz). - <http://obozrevatel.com/crime/91247-kto-kak-i-dlya-chego-davil-na-elenu-tischenko.htm> ; <http://www.respublika-kaz.info/news/politics/39350/>



---

- **Entraves au travail des avocats**

Dmitriy Kharitonov, avocat d'Artur Trofimov, n'a pas eu pendant 6 mois l'autorisation de participer à la procédure alors qu'il disposait de tous les documents et des autorisations exigés. Par ailleurs, l'enquêteur Budilo a longtemps refusé à Mark Feygin, avocat russe d'Abliazov, l'accès au dossier. La même méthode a été appliquée par l'enquêteur ukrainien Maksim Melnik, qui auparavant avait conduit l'affaire Abliazov en Ukraine. Ce n'est qu'après le bouleversement au sein des élites politiques en Ukraine que la défense d'Abliazov a reçu la possibilité de prendre connaissance des documents de relatifs à la procédure pénale.

- **Persécutions de la part des services spéciaux kazakhs**

Artur Trofimov informe que le 09.05.2013, à Vienne à proximité de sa maison, il a été abordé par un certain Toksan Adykenov qui, selon Trofimov, est étroitement lié aux services spéciaux kazakhs. Toksan Adykenov a averti Trofimov qu'il devrait commencer à craindre pour sa vie et celle de ses proches s'il ne témoigne pas contre Abliazov. Trofimov estime que ce cas confirme qu'il a été suivi à Vienne par les services spéciaux kazakhs.

**La Fondation Dialogue Ouvert appelle les forces de l'ordre de la République d'Autriche à prendre en considération le contexte des accusations formulées contre Artur Trofimov et d'autres associés d'Abliazov, ainsi qu'à prêter attention aux documents révélés par les médias qui confirment la collaboration à des fins de corruption entre les autorités kazakhes et russes dans le cadre de l'affaire Abliazov. La poursuite pénale d'Abliazov et ses proches collaborateurs (notamment Artur Trofimov) s'inscrit dans le domaine des intérêts politiques des autorités kazakhes. Les enquêteurs russes de « la liste de Magnitski » suivent les indications de la partie kazakhe. Les méthodes qu'elles appliquent rendent impossible l'impartialité de la procédure pénale. Trofimov déclare qu'à présent il ne peut pas se sentir en sécurité du fait que les forces de l'ordre russes et kazakhes ainsi que les services spéciaux peuvent essayer de le capturer « à tout prix », compte tenu de sa réticence à faire des dépositions « utiles » pour ce qui est de l'affaire Abliazov.**

**Compte tenu de ce qui précède, la Fondation Dialogue Ouvert exprime sa préoccupation par le fait que la procédure à l'encontre d'Artur Trofimov en République d'Autriche a été déclenchée sur la base du dossier russe dont la crédibilité est douteuse. Il n'est pas sans importance que ce ne sont pas uniquement les forces de l'ordre ukrainiennes et russes, mais aussi les forces de l'ordre tchèques (affaire Tatyana Paraskevich), espagnoles (affaire Aleksandr Pavlov), italiennes (affaire Alma Shalabayeva et Alua Abliazov de six ans), ainsi que françaises et britanniques (affaire Moukhtar Abliazov) qui ont été soumises aux influences illicites de la partie kazakhe. Nous exprimons l'espoir que la République d'Autriche ne succombera pas aux manipulations des services spéciaux kazakhs et russes et qu'elle refusera sa participation aux persécutions infligées par les régimes autoritaires.**

**La Fondation Dialogue Ouvert appuie les décisions de la justice autrichienne en ce qui concerne son refus d'extradition de Trofimov vers la Russie, où il est menacé d'un procès sur un fondement politique, de tortures, d'interrogatoires conduites pour faire valoir les intérêts du Kazakhstan ou de sa remise illégale au Kazakhstan. Nous sommes solidaires avec des appels des défenseurs des droits de l'homme russes à accorder à Trofimov le droit d'asile politique. Nous exhortons les autorités autrichiennes à écouter les opinions des organisations pour la défense des droits de l'homme concernant la nature politique de l'affaire Abliazov et ses proches collaborateurs, ainsi qu'à lancer un examen global de toutes les circonstances du cas.**

---

Les personnes souhaitant soutenir nos appels sont invitées à écrire aux adresses suivantes :

- Parquet Général pour la Criminalité Economique et la Corruption (Zentrale Staatsanwaltschaft zur Verfolgung von Wirtschaftsstrafsachen und Korruption (WKStA), section 9(Geschäftsabteilung 9) - Dampfschiffstraße 4, 1030 Wien, Österreich tél. +43 1 521 52 5930, fax: +43 1 521 52 5920;
- Bureau Fédéral pour les Etrangers et les Réfugiés Bundesamt für Fremdenwesen und Asyl) - Regionaldirektion Wien, Hernalser Gürtel 6-12, 1080 Wien, Österreich (personne responsable – M. Oberauer) ;
- Ministre Fédéral de la Justice, Wolfgang Brandstetter - Museumstraße 7, 1070 Vienna, tel. +43 152 15 20;
- Ministre Fédéral pour l'Europe de l'Intégration et les Affaires Etrangères, Sebastian Kurz - Minoritenplatz 8, 1010 Vienna, tel. +43 050 11 500, fax +43 050 11 590;
- Bureau du Médiateur de l'Autriche Board (Günther Kräuter, Gertrude Brinek and Peter Fichtenbauer) - 1015 Wien, Singerstrasse 17, P.O. Box 20, tel. +43 015 15 050, fax +43 0151505-150, e-mail: [post@volksanwaltschaft.gv.at](mailto:post@volksanwaltschaft.gv.at)

**Afin d'obtenir une information plus détaillée, veuillez contacter :**

Igor Savchenko - [igor.savchenko@odfoundation.eu](mailto:igor.savchenko@odfoundation.eu)

Lyudmyla Kozlovska - [lyudmylakozlovska@odfoundation.eu](mailto:lyudmylakozlovska@odfoundation.eu)

*Fondation Dialogue Ouvert*